

Développement économique des quartiers



Constats et propositions du groupe de travail

Coordonné par le MEDEF et AGPR

Quel constat ?

- 1. 40 ans de réformes en matière de politique de la ville**
- 2. Une situation économique des quartiers inquiétante**
- 3. Une orientation « entrepreneuriale » ?**

Pour un réel développement économique des quartiers, changeons de méthode

- 1. Renforcer la dimension et l'enjeu économiques**
- 2. Renforcer la politique « entrepreneuriale » dans les politiques de l'emploi**
- 3. Répondre en priorité aux attentes en matière de financement, de formation entrepreneuriale et d'accès aux marchés**
- 4. S'appuyer sur une stratégie d'alliance avec les associations de quartier**





Constats et propositions du GT



Quel constat ?

1. 40 ans de réformes en matière de politique de la ville

Depuis près de 40 ans⁽¹⁾ l'État a lancé de multiples actions afin de lutter contre la dégradation de quartiers situés, en général, à la périphérie des grandes villes et contre l'exclusion des populations qui y habitent. Durant quatre décennies, onze comités interministériels, plusieurs conseils nationaux, un haut conseil, une haute autorité, divers rapports et plus d'une dizaine de lois se sont succédés⁽²⁾ pour « lutter contre l'exclusion, conduite dans un cadre territorial, en faveur de zones urbaines où la précarité sociale est forte »⁽³⁾.

« Malgré les efforts qui ont été accomplis et les crédits mobilisés, la politique de la ville n'a pas réussi à enrayer tous les processus de dégradation qui affectent la situation des quartiers défavorisés. Leur population reste dans une situation sensiblement plus défavorable que celle de la moyenne nationale malgré vingt années d'effort » concluait la Cour des Comptes en 2002⁽⁴⁾. Ses magistrats demeuraient aussi critiques dix ans plus tard, décrivant « une décennie de réformes mais d'inégalités persistantes entre les quartiers », « une politique [de la ville] insuffisamment pilotée » et « une faible mobilisation des politiques publiques dans les quartiers »⁽⁵⁾.

(1) - En 1977, invention et lancement par Jacques Barrot, alors ministre du logement, de la procédure « Habitat et Vie sociale » (HVS), destinée à réhabiliter certaines cités de HLM dégradées.

(2) - La politique de la ville à l'épreuve des violences urbaines de 2005, La Documentation française, octobre 2010 [MAJ mars 2015]

(3) - Définition de la politique de la ville : « La politique de la ville peut être considérée comme une politique de lutte contre l'exclusion, conduite dans un cadre territorial, en faveur de zones urbaines où la précarité sociale est forte, menée par l'Etat en partenariat contractuel avec les collectivités locales ». Rapport sur la politique de la ville, Cour des Comptes, février 2002.

(4) - Cour des Comptes, Rapport au Président de la République, février 2002.

(5) - Cour des Comptes, « La Politique de la Ville, une décennie de réformes », juillet 2012.

2. Une situation économique des quartiers inquiétante

La situation économique – et notamment celle de l'emploi – demeure particulièrement inquiétante dans les quartiers. En 2012, le taux de chômage dans une zone urbaine sensible (ZUS) était près de deux fois et demi plus élevé qu'ailleurs : 24,2 % contre 9,9 % en France métropolitaine en 2012. Les jeunes de 15 à 24 ans étaient les plus touchés par le chômage, 45 % de cette classe d'âge étant concerné dans les zones urbaines sensibles contre 23,1 % hors ZUS⁽⁶⁾.

Les revenus ne sont pas épargnés. Le taux de pauvreté à 40 %, c'est-à-dire la part des personnes dont les revenus sont inférieurs à 40 % du niveau de vie médian, (personnes vivant avec moins de 651 euros par mois) atteignait 9,3 % contre 3,1 % pour le reste du territoire⁽⁷⁾.

3. Une orientation « entrepreneuriale » ?

Depuis 2013, une nouvelle réforme des zones prioritaires a été engagée. Le gouvernement a souhaité mettre un terme aux 2493 Contrats Urbains de Cohésion Sociale, aux 751 Zones Urbaines Sensibles (ZUS), et aux 416 Zones de redynamisation Urbaine (ZRU), pour les remplacer par une cartographie simplifiée. Ont ainsi été créés 1300 nouveaux quartiers prioritaires dans lesquels les actions de l'Etat en matière de politique de la ville sont concentrées ; de nouveaux contrats de ville sont lancés, avec pour objectif de faciliter la réalisation de projets urbains entre l'État, les collectivités locales et leurs partenaires.

Au-delà de cette simplification et rationalisation en matière de politique de la ville, un nouvel axe a été décidé par le gouvernement. Le développement économique des quartiers passera également par le développement de l'entrepreneuriat auprès de la population concernée. Un plan « Entreprises et Quartiers » a ainsi été lancé fin 2013. Pour autant un an et demi plus tard, force est de constater que

(6) - Observatoire des Inégalités, mars 2014.

(7) - Observatoire des Inégalités, mars 2014.

le constat reste le même et que peu de déclinaisons opérationnelles ont été initiées. Bien plus, le site internet visant à coordonner les acteurs de l'écosystème entrepreneurial et informer les entrepreneurs des quartiers, www.entreprisesdesquartiers.com a été lancé par l'APCE mais ne rencontre pas les succès escomptés.

Enfin, dans la continuité de cette dynamique, le Président de la République a annoncé le 5 février dernier, la création d'une Agence nationale pour le développement économique sur les territoires⁽⁸⁾ avec plusieurs ambitions, dont celle de favoriser la création d'entreprise dans les quartiers.

La création de cette Agence suffira-t-elle à répondre aux attentes entrepreneuriales des quartiers ? Saura-t-elle éviter les différents écueils rencontrés par les précédentes mesures déjà lancées en la matière ?

Au regard des retours des acteurs de terrain concernés⁽⁹⁾, cette annonce ne semble pas susciter un fort enthousiasme en raison notamment de la méthode de mise en œuvre envisagée. A l'issue de la concertation ouverte par le MEDEF, la priorité semble être d'initier un réel changement de méthode en matière de développement économique des quartiers. Une méthode devant :

- renforcer la dimension et l'enjeu économiques,
- renforcer l'axe entrepreneurial des politiques de l'emploi,
- répondre aux attentes en matière de financement, de formation entrepreneuriale et d'accès aux marchés,
- s'appuyer sur une stratégie d'alliance avec les associations de quartiers.

(8) - « J'ai évoqué la création d'une agence de développement économique, pourquoi ? Il y a plein de dispositifs qui existent, les gouvernements sont toujours d'une grande richesse pour inventer, et donc ça se superpose, ça s'accumule, on n'y voit plus rien, on n'y voit plus clair. Donc, tout sera regroupé dans une agence, du développement économique, avec la Banque Publique d'Investissement, avec la Caisse des Dépôts, qui mettront tous leurs moyens. Cette agence de développement économique, comme il y a l'Agence pour la rénovation urbaine, suscitera la création d'entreprises, parce qu'il y a beaucoup de créations d'entreprises dans ces quartiers, beaucoup d'initiatives, et donc cette agence sera mise en place le plus rapidement possible. Les fonds existent, pas besoin d'en rajouter, il faut les déployer là où c'est nécessaire. C'est un enjeu, c'est un enjeu pour l'égalité des territoires, mais je ne veux pas qu'on oppose, comme c'est fait souvent, alors les quartiers, par rapport aux centres urbains, là où il n'y aurait pas de pauvres ? Il y a aussi des pauvres dans les centres urbains, et notamment dans les petites villes. Et également l'espace de la ruralité ou de la péri-ruralité. Donc nous avons un grand enjeu qui est la présence des services publics dans tous ces quartiers-là, et dans tous ces espaces ruraux-là ». François Hollande, Conférence de Presse, 5 février 2015

(9) - Cf. travaux lancés par le MEDEF avec le soutien d'AGPR ; réunions d'échanges avec les réseaux d'accompagnement et de soutien à la création d'entreprise, avec les associations et entrepreneurs de quartiers.

Pour un réel développement économique des quartiers, changeons de méthode

En matière de développement économique et social des quartiers, les entreprises sont fortement sollicitées. Signature des chartes Entreprises et Quartiers lancées par le gouvernement en juin 2013, implication et participation au sein des associations d'accès à l'emploi (Nos Quartiers ont du Talent, Passeport Avenir, ...), création de fondations d'entreprise ou d'associations par les grands groupes (IMS Entreprendre pour la Cité, FACE, CREPI, ...), ... Autant d'initiatives et d'engagements pris par les entreprises pour agir dans les quartiers, favoriser l'accès à l'emploi et œuvrer en faveur de l'insertion par l'activité économique.

Pour autant, et en dépit de toutes ces bonnes initiatives, le constat reste le même et les difficultés perdurent voire s'aggravent. Dès lors, il convient de s'interroger sur une nouvelle stratégie en matière de développement économique des quartiers et d'envisager d'autres solutions.

C'est la raison pour laquelle le MEDEF a souhaité initier un dialogue avec les acteurs de terrain afin de recueillir leurs attentes, leurs propositions et lancer avec eux une nouvelle dynamique. Ce groupe de travail propose de changer de méthode afin d'apporter de réelles réponses aux attentes et défis économiques des quartiers et d'agir selon les 4 axes suivants :

1. Renforcer la dimension et l'enjeu économiques

- Que ce soit en matière de retour vers l'emploi ou de développement économique, force est de constater que le pilier économique du gouvernement est le grand absent des acteurs pilotant et contribuant à l'élaboration de la stratégie. En effet, à la lecture du référentiel thématique élaboré par le Commissariat général à l'égalité des territoires, les interlocuteurs de l'Etat habituels de l'écosystème entrepreneurial en matière de soutien et de développement à la création d'entreprise, ne se retrouvent pas être impliqués dans les dispositifs et acteurs ayant la responsabilité de mise en œuvre des politiques de développement économique des quartiers.

Changer de méthode :

- Aussi, il convient d'impliquer plus concrètement les services de Bercy dans le pilotage des politiques du développement économique des quartiers, notamment via les conventions d'objectifs interministérielles ;
- L'approche économique doit être réaffirmée dans ces politiques, au sein des contrats de ville et doit s'articuler avec l'approche sociale ;
- Par ailleurs, il convient d'améliorer le pilotage de soutien et d'aides aux associations, via les conventions d'objectifs conclus dans les politiques de la ville, afin de s'assurer du retour sur investissement des fonds publics.

2. Renforcer la politique « entrepreneuriale » dans les politiques de l'emploi

- Au-delà du soutien à la création d'entreprise, cette politique de développement économique des quartiers doit également inclure un volet « soutien au développement des entrepreneurs » à l'instar de ce qui est fait dans l'écosystème entrepreneurial pour le reste du territoire. Il faut donc penser entrepreneur à forte croissance, entrepreneur de croissance et auto-entrepreneur.
- En complément, les acteurs locaux de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, maisons de l'emploi, ...) doivent renforcer leur politique et action en direction de l'entrepreneuriat en partenariat avec les réseaux d'accompagnement et de soutien, et les associations de quartier.

Changer de méthode :

- **Le MEDEF va renforcer l'engagement de ses mandataires siégeant au sein de ces instances, en matière de soutien à l'entrepreneuriat.**

3. Répondre en priorité aux attentes en matière de financement, de formation entrepreneuriale et d'accès aux marchés

- Parce que les entrepreneurs de quartier, sont avant tout des entrepreneurs, les difficultés et problèmes rencontrés sont identiques à ceux des entrepreneurs du reste du territoire. Néanmoins, leur acuité est plus grande en raison du cumul bien souvent de ces obstacles mais également de l'environnement économique et social au sein duquel les entrepreneurs de quartier se lancent et se développent.
- Aussi, dans un souci d'apporter une réponse plus particulière aux attentes prioritaires des entrepreneurs de quartier, le MEDEF s'engage à agir en urgence sur les thèmes suivants :
 - financement,
 - formation entrepreneuriale,
 - accès aux marchés.

Changer de méthode :

- Le MEDEF s'engage à organiser sur chacun des thèmes des réunions de travail entre le groupe de travail Développement économique des quartiers et les acteurs concernés par le sujet (BPI, médiateur des marchés publics, ...) ;
- S'agissant du financement, à titre d'exemple, le MEDEF demandera à compléter la cartographie de BPI en matière de financement des entreprises et des entrepreneurs de quartier ;
- Concernant la formation, le MEDEF va déployer son initiative lancée avec AGPR en matière d'envie entrepreneuriale dans les quartiers. Une réflexion sur la VAE des jeunes entrepreneurs va également être enclenchée afin de lever la peur d'un échec.

4. S'appuyer sur une stratégie d'alliance avec les associations de quartier⁽¹⁰⁾

- Enfin, si l'on veut réellement avancer en matière de développement économique des quartiers, il est capital de répondre à l'attente prioritaire des entrepreneurs de quartier : l'accès aux réseaux. Force est de constater que tous les ingrédients et acteurs existent sur le terrain. Nul besoin de créer d'autres structures ; les efforts et moyens doivent être portés sur le terrain, sur la connexion et la mise en réseaux des acteurs. De nombreuses initiatives en ce sens ont déjà porté leur fruit et lorsque réseaux d'accompagnement, acteurs économiques et associations de quartier travaillent en partenariat, l'efficacité des actions menées est assurée.

Changer de méthode :

- Le groupe de travail Développement économique des quartiers s'engage à organiser des rencontres autour de l'entrepreneuriat avec les réseaux d'accompagnement et de soutien à l'entrepreneuriat, les MEDEF territoriaux et tous les autres acteurs volontaires, dans tous les quartiers de France qui se seront manifestés auprès d'AGPR ;
- Toutes celles et ceux qui souhaitent contribuer à la réflexion sur les enjeux de l'entrepreneuriat dans les quartiers peuvent aussi rejoindre le groupe de travail en se rapprochant d'AGPR ;
- Le groupe de travail Développement économique des quartiers lance un appel à mobilisation générale en direction de l'ensemble des associations de quartier et entrepreneurs de terrain pour jouer ce rôle de tiers de confiance et faire le relais auprès des réseaux d'accompagnement et de soutien à l'entrepreneuriat.

(10) - BGE, Réseau Entreprise, Initiatives France, ADIE,... A ces réseaux peuvent s'ajouter les réseaux consulaires.





MEDEF
55, avenue Bosquet
75330 Paris Cedex 07
Tél. : 01 53 59 19 19
www.medef.com

Pôle Entrepreneuriat et Croissance
Contact : Direction Entrepreneuriat et Croissance
du MEDEF